Image not found or type unknown

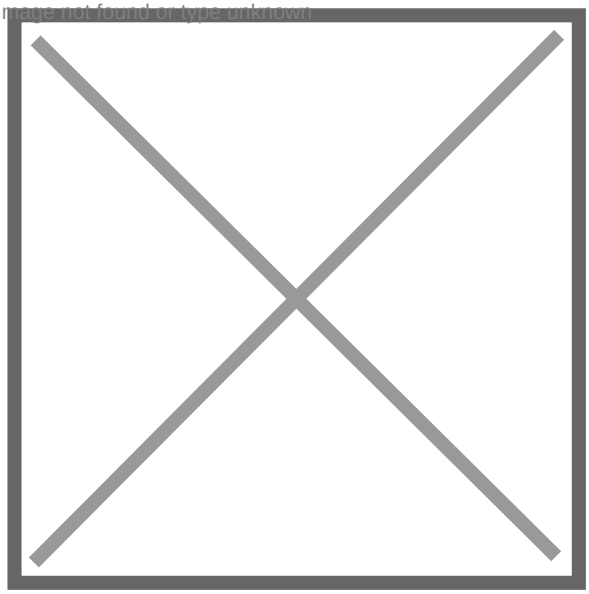

Remboursement d'un acompte fournisseur pour contrat non exécuté

Par **nico**, le **03/04/2012** à **20:51**

Bonjour,

J'ai commandé et payé une prestation de téléprospection auprès d'une entreprise. Après 2 mois sans nouvelle, cette dernière reconnaît ne pas être en capacité d'honorer le contrat et accepte de me rembourser.
Plusieurs échanges mail, sms et téléphone s'en sont suivis au cours desquels elle me confirme avoir effectué le virement sur mon compte. Je n'ai toujours rien reçu!
Je souhaite savoir quelles procédures "gratuites" puis-je activer afin d'obtenir gain de cause.
D'avance merci de votre réponse.

Cordialement,

Par **xavdlaw**, le **08/04/2012** à **15:41**

"Gratuites", pas tellement.

Le plus efficace est encore le référé devant le tribunal de commerce compétent : rapide (6 semaines environ), mais cela a un coût (toutefois le tribunal de commerce vous "rembourse" - condamne l'autre partie - à vous régler assez largement vos frais de procédure, dont ceux d'avocat).

Cordialement

Par **chaber**, le **08/04/2012** à **17:49**

bonjour

il vous faut d'abord mettre en demeure cette société par LRAR exigena t le remboursement sous huitaine à réception;

surtout précisez sur le courrier "Mise en Demeure".

Sans résultat vous pourrez aller devant les tribunaux en chiffrant votre préjudice pour non exécution de contrat compte tenu d'un acompte qui engage les deux parties et en réclamant une indemnité en vertu de l'article 700 pour couvrir vos frais

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés